

Evaluation, prévention et réduction
du bruit dans l'environnement
Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
les cartes de bruit stratégiques
Article R572-1 et suivants du code l'environnement
- Échéance 2022 -

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

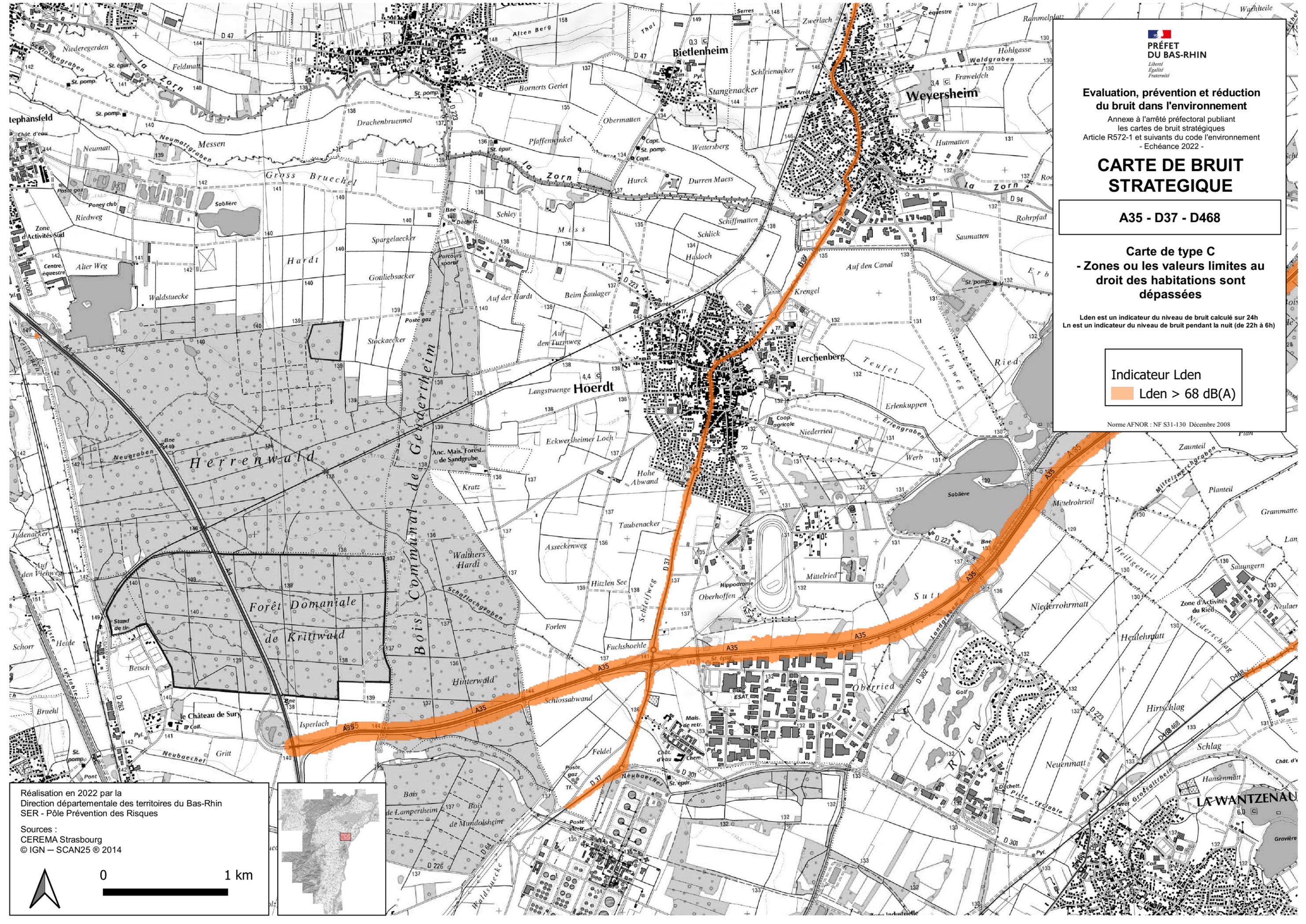
A35 - D37 - D468

Carte de type C
- Zones où les valeurs limites au
droit des habitations sont
dépassées

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateur Lden
Lden > 68 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2022 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SER - Pôle Prévention des Risques
Sources :
CEREMA Strasbourg
© IGN – SCAN25 © 2014

